

N° 2022-05

**SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL**  
**Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**  
**Séance du 9 mars 2022**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 22  
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 19

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 16

L'an deux mille vingt-deux, le 9 mars 2022, sur convocation faite le 3 mars, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY.

**Présents titulaires** : VINOT Valérie, CLOCHARD Roland, MAUGAN Claude, PRUGNIERES Anne-Cécile, DBJAY Jean-Pierre, PORTRON Didier, COUESNON Elsa, GOULLIANNE Sterenn, CANAUD Jeannine, CHEVILLON Pierre, DUBREUIL Didier, DURIEUX Michel, GAURIER Sylvain, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel et LOUVRIER Franck (16)

**Pouvoirs** : COGNE Geneviève donne pouvoir à CLOCHARD Roland, VILLARD Simon donne pouvoir à CANAUD Jeanine, MARTIN Alain donne pouvoir à DURIEUX Michel (3)

**Le secrétaire de séance** : CANAUD Jeanine

---

---

**Elu rapporteur** : M. Lionel PACAUD – Vice-Président

**Objet** : Adhésion du SEJI à l'Association Les Francas

**Vu** les dispositions du CGCT des articles L.2131-11 et L.5111-1,  
**Vu** l'arrêté N° 14-3273-DRCTE-B2 de Madame la Préfète de Charente-Maritime en date du 22 décembre 2014 portant création à compter du 1er janvier 2015, le Syndicat Enfance jeunesse Intercommunal,

**Considérant** que l'association Les Francas a pour objet d'apporter au Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal, un accompagnement à l'ingénierie de projet dans le cadre de l'évaluation du Projet Educatif Local (PEL) et pour la période 2023-2027, l'écriture d'un Projet Éducatif de Territoire (PEdT).

**Considérant** que l'adhésion annuelle à l'Association Les Francas est fixée à 2 770€ pour 2022

M. le Vice-Président propose que le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal adhère à l'Association Les Francas pour l'année 2022 pour un accompagnement à l'ingénierie de projet, dans le cadre de l'évaluation du Projet Educatif Local (PEL) et pour la période 2023-2027, l'écriture d'un Projet Éducatif de Territoire (PEdT).

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical décide :**

- **D'approuver** l'adhésion du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal à l'association Les Francas
- **D'autoriser** Monsieur le Président à régler le montant de la cotisation annuelle fixée à 2 770€ dans le cadre des crédits ouverts annuellement au budget

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire,  
Le Président  
DBJAY Jean-Pierre



Enregistré en sous-préfecture le : 17 MARS 2022

Sous le n°017-200049625-20220309-2022\_05DE

Affiché le : 09 MARS 2022

Certifié exécutoire le : 17 MARS 2022

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*